



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GERARD,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué,
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Daniel MANIERE.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Monsieur Pierre CHIAPELLO qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.
Madame Catherine COLIN qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Daniel MANIERE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 31 Août 2019.

Nombre de Conseillers présents : 17

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le Mercredi 4 Décembre 2019 à 20h30.

Puis, il présente au Conseil Municipal Madame Aurore PERCHET qui remplacera Madame Delphine DECAUX le 2 Octobre prochain.

Madame Aurore PERCHET expose au Conseil Municipal les raisons qui l'ont amenée à présenter sa candidature au poste d'adjoint administratif.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 2 Juillet 2019 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 2 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux (S.I.A.E.P.A.P.) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Romilly sur Andelle faisait partie du Syndicat Seine Bord et qu'elle s'est retrouvée seule il y a 6 ans lorsque toutes les communes de ce syndicat ont opté pour un rattachement à la CASE.

L'eau potable est actuellement délivrée pendant 6 mois par la commune de Pont Saint Pierre et 6 mois par la CASE.

L'état des canalisations d'eau potable est satisfaisant suite au diagnostic réalisé par les établissements IRH il y a 3 ans.

Un rapprochement de la commune avec le S.I.A.E.P.A.P. avait été envisagé pour diminuer le prix de l'eau d'environ 12 %.

Toutes les conditions étaient remplies, sauf que depuis 15 jours, VEOLIA impose au S.I.A.E.P.A.P. de prolonger son contrat de 3 ans.

Cette dernière condition ne facilite pas l'adhésion de la commune au S.I.A.E.P.A.P.

Compte-tenu de cette dernière information, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter l'adhésion au S.I.A.E.P.A.P., de rencontrer à nouveau les représentants de VEOLIA et du S.I.A.E.P.A.P.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de la commune avec VEOLIA pour la gestion de l'eau potable arrivera à terme en fin 2020, et que la CDCLA assurera la compétence « eau potable » en 2026.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à continuer les négociations pour une future adhésion au S.I.A.E.P.A.P.

III) Subvention aux commerces de proximité :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 16 Mai 2019 portant sur le soutien aux commerces de proximité. La commune accorde un abattement de 15 % sur la part communale de la taxe foncière à ces commerces.

Cette action est associée à celle du Conseil Départemental qui aide les commerces de proximité, répondant à certains critères, par le biais d'un abattement de 50 % sur la part départementale de la taxe foncière.

Un courrier a été adressé le 5 Juin 2019 par la mairie aux commerces concernés, les invitant à déposer jusqu'au 15 Août 2019 le montant de leur taxe foncière.

Le montant du versement pour les 8 commerces de proximité concernés s'élève à la somme globale de 869,40 €.

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au Budget Primitif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de virer du compte 022 « Dépenses imprévues » au compte 6574, la somme de 869,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord :

- pour verser aux 8 commerces de proximité concernés, la participation de 15 % de la part communale sur la taxe foncière 2018,
- pour virer du compte 022 « Dépenses imprévues » au compte 6574 « Subvention de fonctionnement » la somme de 869.40 €.

IV) Approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) avec une réserve :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan de Prévention du Risque Inondation est à l'étude depuis l'année 2000.

Il soumet au Conseil Municipal ce plan de prévention qui a été présenté à la C.D.C.L.A. le 29 Août 2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le P.P.R.I. est plus restrictif que le PLU. Il fait part que ce projet n'attire pas de remarques particulières, excepté pour deux zones.

Il évoque d'une part :

⇒ la parcelle cadastrée section AB n° 657 d'une contenance 11.187 m² classée en zone NL en centre-ville, parcelle qui a été réservée par la municipalité actuelle et, depuis plus de 30 ans par les municipalités précédentes pour un projet de « centre-ville ». Une demande d'aide financière a d'ailleurs été déposée en début d'année 2019 pour l'acquisition de ce terrain dans le cadre du Contrat de Territoire.

D'autre part :

⇒ la parcelle cadastrée section AD n° 364 d'une contenance de 47.762 m² classée en zone AUD située à proximité du collège et du complexe socio-culturel Louis ARAGON, pour laquelle il est envisagé une zone à usage éducatif, loisirs, urbanisation limitée.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de P.P.R.I. et de modifier le zonage des parcelles cadastrées section AB n° 657 et section AD n° 364 pour les classer en zone UB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet de P.P.R.I. tel que présenté, excepté pour les parcelles cadastrées section AB n° 657 et section AD n° 364 pour lesquelles il demande la modification du zonage,

- s'engage à modifier le document d'urbanisme, PLU, des parcelles cadastrées section AB n° 657 et section AD n° 364.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion publique se déroulera le Jeudi 17 Octobre 2019 de 18h30 à 20 heures au C.A.R.R.E. portant sur le P.P.R.I. pour les communes de Pîtres, Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et Douville.

V) Convention d'objectifs pour le développement de la lecture publique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention d'objectifs niveau 1 entre le Conseil Départemental de l'Eure et la Commune de Romilly sur Andelle portant sur la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT.

Cette convention vise à améliorer certains services de la bibliothèque-médiathèque, et porte sur des engagements du Conseil Départemental.

Tous les objectifs de cette convention sont remplis, excepté deux :

1) La gratuité pour tous les publics :

Les administrés de la commune bénéficient de la gratuité, seules les personnes extérieures de la commune adhèrent moyennant une faible cotisation.

2) Budget d'acquisition minimum de 2 € / habitant :

Actuellement la contribution est très légèrement inférieure à 2 € / habitant compte-tenu de l'augmentation de la population.

Concernant ces deux objectifs à atteindre, Monsieur le Maire fait part qu'ils seront discutés lors du budget 2020. Les conseillers y sont favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs niveau 1 tel que présenté.

Monsieur MANIERE fait remarquer que la convention ne porte que sur les livres et les revues.

Puis, Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal quelques informations sur l'activité de la bibliothèque-médiathèque comme suit :

La médiathèque en quelques chiffres

1129 adhérents dont 57 hors commune

687 adhérents actifs (adhérents qui ont pris au moins un document dans l'année.

Entre le 1er janvier 2019 et le 14 août 2019, il y a eu **41** nouvelles inscriptions.

La bibliothèque médiathèque possède **12619** documents tous supports confondus (livres, magazines, CD, DVD) :

⇒ **6653** appartiennent à la bibliothèque médiathèque Jacques Prévert

⇒ **5966** sont prêtés par le département par le biais de la MDE avec deux échanges par an et des navettes tous les mois

12380 documents ont été prêtés sur l'année 2018

La bibliothèque médiathèque organise de nombreuses animations tout au long de l'année :

- Expositions, concours Lego, club ciné tous les mois, soirée jeux, animations pour Noël, organisation de conférences, concerts, rencontres et dédicaces avec des auteurs, un Salon du livre avec la participation de **25 bénévoles**, un club de lecture de **12 lectrices** qui se rencontrent régulièrement, l'accueil tout au long de l'année de 8 classes sur différentes animations en lien avec le travail des enseignantes.

Accueil de l'école de musique sur plusieurs concerts dans l'année.

La bibliothèque-médiathèque est ouverte au public 23h30 par semaine.

Participation des actions culturelles du Département :

- Normandie Bib'live
- La fête du numérique
- Le film documentaire
- Les dévoreurs de livres

Participation des actions du Ministère de la Culture :

- La nuit de la lecture

VI) Location d'un logement et d'un garage :

a) Garage communal :

Monsieur le Maire fait part qu'un garage sis Sente des Jardins du Couchant est vacant. Il en propose la location moyennant la somme de 50 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour louer un garage communal au prix de 50 € mensuel,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location pour ce garage.**

b) Logement communal :

Considérant la vacance du logement communal sis 1 bis rue Neuve, derrière le bureau de Poste, Monsieur le Maire propose de louer ce logement de 75 m² (4 pièces) pour un loyer de 450 € ou 500 € hors charges par mois.

Une majorité se dégage pour un loyer de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe à 500 € le loyer mensuel pour l'habitation sise 1 bis rue Neuve,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le futur bail de location pour ce logement.**

Monsieur MANIERE demande si les futurs locataires feront l'objet de critères sociaux. Il lui est répondu que non.

Monsieur DUPUIS demande qui assurera la gestion de ce logement. Il lui est fait part que la mairie s'en chargera dans un premier temps.

VII) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame Colette BEAUMALE remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Robert BEAUMALE, son époux et ancien Maire de Pont Saint Pierre.

La famille PAUL remercie la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de Madame Pierrette PAUL.

Madame Marcelle BARRAT remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de son mari, Monsieur Daniel BARRAT.

Madame Florence MOREAU LENOIR remercie la municipalité pour le prêt de la salle Louis ARAGON où a été tenue une cérémonie en mémoire de son père, Monsieur Maurice MOREAU (famille VIMBERT), tout particulièrement Monsieur Xavier CHIVOT, présent à cette cérémonie, et l'ensemble du personnel de la mairie.

L'association Andel'Handicap remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée.

La famille DUTERTRE a tenu à informer la municipalité qu'elle avait adoré l'exposition EUREKA.

b) Exposition de peinture :

L'association Détente et Découverte organisera du 3 au 6 Octobre prochains, sa traditionnelle exposition de peinture.

Elle sollicite trois conseillers municipaux pour arrêter le prix de la Municipalité le 5 Octobre à 11 heures.

Mesdames DELABRIERE, ABDELAZIZ, BIVILLE et Monsieur DULONDEL se sont proposés pour le choix du prix de la Municipalité.

c) Autorisations d'urbanisme :

L'IDS a transmis le détail des autorisations d'urbanisme qu'il a instruites en 2017 – 2018.

Pour 2017 : 21 permis de construire, 18 déclarations préalables, 12 certificats d'urbanisme, 1 permis de démolir.

Pour 2018 : 19 permis de construire, 23 déclarations préalables, 9 certificats d'urbanisme, 1 permis d'aménager.

La participation de la commune pour ces instructions s'élève à 6.997,97 €.

d) Trésorerie de l'Andelle :

A l'horizon 2022, la trésorerie de Charleval déménagera aux Andelys.

Par conséquent, les agents communaux, régisseurs de recettes, devront se déplacer aux Andelys.

e) Organigramme des agents communaux :

Suite aux différents mouvements d'agents communaux, Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux un nouvel organigramme des agents communaux.

f) Voirie communale :

Suite aux travaux de voirie du Chemin du Marché, la commune compte, au 1^{er} Janvier 2019, 20.083 mètres de voirie communale.

Cette longueur est prise en compte pour le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

g) Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) :

Une rencontre est programmée le Lundi 30 Septembre prochain en mairie avec des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

h) Réseau d'eaux pluviales rue aux Ormes :

Les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales rue aux Ormes débuteront le Lundi 14 Octobre prochain.

i) Ecoles :

Des remerciements ont été adressés à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'ouverture de la 6^{ème} classe « maternelle ».

j) Personnel du S.I.D.E.A.L. :

Un courrier de remerciements a été adressé à Madame Christine DOURVILLE et Monsieur Hervé RIVETTE, agents du S.I.D.E.A.L., qui ont été mis gracieusement à la disposition de la commune de Romilly sur Andelle.

Ces deux agents ont apporté entière satisfaction. Madame Christine DOURVILLE a remis à jour toutes les données du logiciel « cimetière ».

k) Skate-park :

Les travaux du skate-park ont été subventionnés à hauteur de 80 % du montant H.T. Cette nouvelle structure a été inaugurée le Samedi 13 Juillet et apporte entière satisfaction.

l) Personnel communal :

Deux agents ont réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Ils seront proposés au Centre de Gestion pour une nomination en 2020 dans le nouveau grade.

m) Activités communales passées :

Berge Serge RENOUT le 6 juillet

Nous avons dévoilé le Samedi 6 juillet à 11h le panneau « **Berge Serge RENOUT** » (ancien Président de la Truite Arc en Ciel) au bord de l'Andelle, sur une berge appartenant à la société de pêche, au bout de la rue de la Violette de Rouen. Cette petite cérémonie s'est faite en présence de la famille, des élus et des pêcheurs de la Truite Arc en Ciel.

Inauguration du Skate-Park le 13 juillet

Le **Skate Park** est composé d'une dalle en béton quartz surfacé et des équipements en béton (Launch Ramp, Quaterpipe 180, Streetblock, Long rail, Double Rail) pour pratiquer du skate-board, de la trottinette ou du roller. Un garage à vélos est réalisé sur le côté. La surface est rectangulaire de 12 m sur 29 m. Elle est clôturée avec des portillons d'accès. Nous l'avons inauguré le 13 juillet en présence de nombreuses personnalités.

Le coût total est de 146 000 € TTC. L'Etat nous a accordé 40 % de subvention. Nous avons aussi une aide supplémentaire du Département et de la Région, chacune à hauteur de 20 %. L'étude a été confiée à la SODEREF. Le terrassement et mobilier à l'entreprise EBTP (Alizay). Les espaces verts et clôtures à la société STEEV (Saint Pierre les Elbeuf).

Fête Nationale du 14 juillet

Le Dimanche 14 juillet, nous avons commémoré la Fête Nationale avec les Anciens Combattants et les pompiers.

Course cycliste Rouen-Gisors le 25 août

Le Dimanche 25 août, le départ de la **course cycliste Rouen-Gisors** était donné à partir du vélo Jacques Anquetil. Nous avons mis à disposition de l'association le CARRE pour l'organisation de l'événement.

Libération de la commune le 29 août

Le Jeudi 29 août, nous avons commémoré avec l'UNC le 75^{ème} anniversaire de la **Libération de la commune de Romilly/Andelle**. Nous sommes également allé au Carré militaire.

Muret et grilles rue Saint-Georges le 30 août

Nous avons utilisé les grilles qui étaient devant et derrière le Cœur de Bourg Condorcet pour construire un **muret avec nos grilles** afin de donner plus d'attrait à la **rue Saint-Georges**. Nous avons inauguré cet ensemble le Vendredi 30 août.

Notre envie était de conserver notre patrimoine communal. Ce sont deux entreprises locales (Gros œuvre : Ets Valette et Métallerie : Ets Peeters) qui ont réalisé ce projet.

n) Activités communales à venir :

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer au spectacle organisé par la C.D.C.L.A., « Evidences inconnues » - magie mentale, qui se déroulera le 22 Septembre prochain.

Armistice de 1918 le Lundi 11 Novembre

Nous allons commémorer le Lundi 11 Novembre l'**armistice de 1918** en collaboration avec les Anciens Combattants ainsi que la municipalité de Pitres.

Cérémonie de la citoyenneté le Vendredi 29 Novembre

Nous organiserons notre troisième **cérémonie de la citoyenneté** le Vendredi 29 Novembre à la mairie. Tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans y seront conviés. Nous leur présenterons notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur ferons part des droits et des devoirs des citoyens.

Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

Vendredi 13 Septembre 2019 : Assemblée Générale avec l'association R.A.S., salle du Marais à 20h30,

Samedi 14 Septembre 2019 : Porte ouverte avec l'association Papotage et Bricolage, 9h30 – 11h00, Maison Patrick BOUTE,

Mardi 17 Septembre 2019 : Assemblée Générale avec l'association Groupe Vagabondages, salle du Marais à 20h30,

Mercredi 18 Septembre 2019 : séance cinéma à la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT à 14h30 « L'incroyable histoire du facteur CHEVAL »,

Vendredi 20 Septembre 2019 : Assemblée Générale avec l'association La Passerelle, salle du Marais à 20h30,

Dimanche 22 Septembre 2019 : avec la C.D.C.L.A., spectacle de rue « Evidences Inconnues », magie mentale, place Edmond à 16 heures,

Lundi 30 Septembre 2019 : Assemblée Générale avec l'association Détente et Découverte, salle du Marais à 20 heures,

Jeudi 3 et Vendredi 4 Octobre 2019 : Nouveaux horaires pour l'exposition peinture avec l'association Détente et Découverte, de 14 à 18 heures,

et Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre 2019 : de 10h à 12h et de 14h à 18 heures, Complexe ARAGON,

Samedi 12 Octobre 2019 : Soirée à thème avec l'association Comité des Fêtes, Complexe ARAGON,

Samedi 19 Octobre 2019 : Concert de Gala avec l'association Orchestre d'Harmonie, Complexe ARAGON,

Samedi 26 Octobre 2019 : Soirée dansante avec l'association Les Roses d'Automne, Complexe ARAGON,

Dimanche 27 Octobre 2019 : Loto avec l'association Les Roses d'Automne, Complexe ARAGON,

Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019 : Loto du R.P.F.C., Complexe ARAGON,

Samedi 9 Novembre 2019 : Soirée avec l'association R.A.P., Complexe ARAGON,

Du Vendredi 15 au Dimanche 17 Novembre : Chant'en scène avec l'association VAGABONDAGES, Complexe ARAGON,

Samedi 23 Novembre 2019 : Loto avec l'association La Passerelle, Complexe ARAGON,

Dimanche 24 Novembre 2019 : Bourse aux jouets avec l'association La Passerelle, Complexe ARAGON,

Dimanche 24 Novembre 2019 : 12^{ème} Boussole des coteaux avec l'association Authentik Aventure,

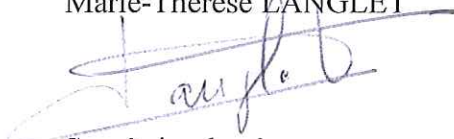
Samedi 30 Novembre et Dimanche 1^{er} Décembre 2019 : Loto avec la MJC A.L.E.R., Complexe ARAGON,

Samedi 30 Novembre et Dimanche 1^{er} Décembre 2019 : exposition photos avec l'association Détente et Découverte, salle du C.A.R.R.E.

Monsieur DULONDEL fait part au conseil municipal que les travaux de voirie réalisés par la C.D.C.L.A., Chemin du Mulhomme et Chemin du Moulin Pouchet, sont satisfaisants et devraient être terminés prochainement.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h10


Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire